

Guide du PARTENARIAT

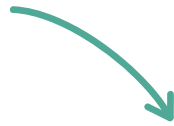
Édition 2024 - 2025



L'Office de Tourisme, c'est...



Un **Président**, Dany HECKEL



Un **Conseil d'Administration**
composé de membres élus
et professionnels représentant
des acteurs du territoire



Une **Équipe** composée
de 3 agents permanents avec
des renforts saisonniers ainsi
qu'un alternant



Céline OLIGER,
Chargée de promotion et commercialisation

Relations presse et suivi des actions de promotion ; création d'offres
à destination des groupes et création de produits touristiques

Louise JUNG, Conseillère en séjour & chargée du patrimoine

Accueil, mise à jour des éditions et de la base de donnée LEI et visites guidées



Laurence BARTH, Assistante de direction

Gestion administrative



**En partenariat avec la
Communauté de Communes de l'Alsace Bossue**

Accompagnement des prestataires en fonction des projets

Nos missions :

Vous accompagner

Envoi de *newsletters* et assistance sur votre communication, conseils et accompagnement de labellisation et classement : nous sommes à vos côtés !



Animer et coordonner

Rassemblons-nous autour des événements phares de notre territoire pour générer du trafic et des séjours sur le territoire.



Réalisez vos projets

Profitez de notre expertise sur des projets comme la création d'hébergements ou d'activités touristiques, et la recherche de financements.



Accueillir et renseigner les visiteurs

Touristes ou locaux, nous accueillons et écoutons les visiteurs pour leur proposer des activités sur-mesure.



Faire rayonner le territoire

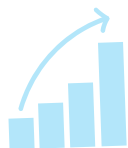
Par nos actions de promotion et communication comme la relation presse, l'accueil de blogueurs, notre présence sur les réseaux sociaux, l'édition de supports de communication et l'usage du *LEI*, nous contribuons au développement de la notoriété de l'Alsace Bossue.

Assurer le suivi sur le LEI

Le *LEI* (Lieu d'Échanges et d'Informations) est une grande base de données régionale partagée par tous les Offices de Tourisme Alsaciens qui permet de diffuser très largement, des informations comme des dates d'événements, de sorties et animations, etc.



Chiffres clés 2023



1 264

Demandes
de renseignements



21 719

Connexions
sur notre site internet



8 316

Followers sur la
page Facebook de
l'Office de Tourisme



2 330

Followers
sur Instagram



1 784

Followers sur la page
Facebook «Savoureuse
Alsace Bossue»



16 747

Euros
de taxe de séjour



+ 250

Références en vente
dans la boutique



16 767

Euros
de chiffre d'affaires



87

Adhérents
et partenaires

Cinq bonnes raisons de nous rejoindre



Développez votre activité

Avec l'ensemble des visiteurs à l'Office de Tourisme ou sur notre site internet, nous mettons en avant nos partenaires et leurs actions !



Vos produits dans notre boutique

Accédez au dépôt-vente réservé aux artisans, producteurs et auteurs du territoire avec un calendrier de promotion lié aux occasions spécifiques comme la fête des mères / pères, les fêtes de fin d'année et événements du territoire.



Restez informé(e)

Nous diffusons une newsletter spécifique réservée aux professionnels pour partager des informations relatives à l'actualité, à la législation et sur divers sujets liés au tourisme et à l'économie.



Notre expertise à votre service

Bénéficiez de l'expertise et du réseau des Offices de Tourisme et de ses partenaires ainsi que des instances régionales ou nationales du tourisme pour développer votre activité et participer aux initiatives touristiques.

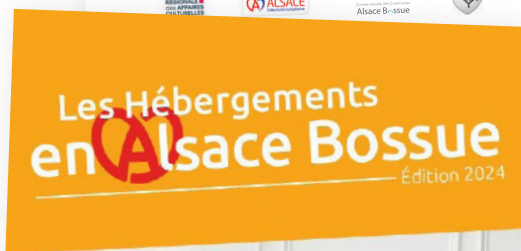


On en parle pour vous

Gagnez du temps et profitez de nos actions de promotion partagées pour augmenter votre visibilité ! Réseau de relation presse, présence en salon, accueil de blogueurs : nous nous occupons de tout pour vous...

Les temps forts en communication

Suggérer vos activités sur le territoire avec nos publications :
 le **magazine de l'Alsace Bossue**, le **marché de Noël**, les **Journées Européennes du Patrimoine**, nos guides **Hébergements** et **Restaurants**





Accueillir des **blogueurs** pour une belle **mise en lumière** sur les **réseaux sociaux**



Être **présent** sur des **salons** dans le Grand Est et en proche Allemagne
Salon du Vélo à Strasbourg, Made in Alsace à Sélestat

Cotisations 2024/2025

	Cotisation annuelle de base*	Nombre de gîtes, chambres	Sous-Total	Pack VISIBILITÉ + (50€)	TOTAL
Chambre d'hôtes / hébergement insolite	28 €				
**à partir du 2ème produit	22 €				
Gîte, meublé	33 €				
**Gîte, meublé, à partir du 2ème produit	28 €				
Camping, port de plaisance					
Entreprise ou site à vocation touristique	60 €				
Prestataire de services touristiques					
Restaurant					
Hébergement de groupe	66 €				
Hôtel-restaurant					
Artisan (hors événement)					
Brasserie					
Ferme, producteur, artisan	40 €				
Commerce	20€				
Association	24 €				
Individuel (CA, sympathisant)	11 €			/	
Auteur					
Événement, Marché de Noël (adhérent annuel-extérieur)	10€				
Événement Marché de Noël (adhérent annuel-intérieur)	15€				
Événement (Marché de Noël,...) en extérieur	40 €				
Événement (Marché de Noël,...) en intérieur	50€				

Les prestataires ayant plusieurs activités doivent cotiser pour chacune d'elles. Le tarif est dégressif pour les hébergeurs à partir du deuxième produit.

Nos packs

Des propositions simplifiées, adaptées à vos attentes pour vous faire **gagner du temps et de la visibilité !**

Pack **Visibilité +**..... **50€**

Vous êtes autonomes, maîtrisez votre communication numérique et souhaitez bénéficier d'une visibilité prioritaire sur les supports et les opérations de communication et de promotion de l'Office de Tourisme de l'Alsace Bossue, optez pour le pack **Visibilité +**.

Vos avantages avec le pack **Visibilité +** :

- Affichage de votre activité en haut de page avec 3 visuels sur notre **site web**,
- Partage de certaines de vos actualités sur nos **réseaux sociaux** (Facebook « Alsace Bossue » et « Savoureuse Alsace Bossue », Instagram « Alsace Bossue »), et dans les **locaux** de l'Office de Tourisme,
- **Hébergeurs et restaurateurs** : un encart **d'une demi-page** dans nos **nouvelles éditions** spécifiques,
- **Communication prioritaire** de votre activité auprès de **nos réseaux professionnels** pour démultiplier l'effet,
- **Intégration prioritaire** dans des opérations de communication de l'Office de Tourisme et de ses partenaires (venue de blogueurs ou accueils de presse par exemple),
- **2 publications sponsorisées sur Facebook** sur des périodes stratégiques dans l'année. Les **8000 followers** de la page Facebook de l'Office de Tourisme ainsi qu'un **large éventail de personnes sur le territoire** seront touchés.

Exemples de présentation selon la souscription des cotisations / packs

Votre **niveau de cotisation** induit la façon dont nous mettons en avant les différents prestataires partenaires sur l'ensemble de nos supports de communication. À titre d'exemple, dans la nouvelle édition du guide des hébergements, voici comment se présentent ces différences :

📍 Diemeringen

Maison de maître ★★ ★

👤 52 personnes

💶 À partir de 920€ la nuitée en saison basse

📍 116 Grand'rue
67430 Diemeringen

☎ 06 58 42 04 78

✉ maison.aviv@gmail.com
🌐 villa-aviv.business.site

Pack
Visibilité +

Maison de 1000 m² dans un écrin de verdure, terrains de tennis et de basket. Piscine intérieure. Au cœur du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, venez découvrir une splendide maison de maître, pouvant accueillir confortablement jusqu'à 50 personnes, sur trois niveaux. Cuisine équipée, hall d'accueil spacieux, grand salon. 15 chambres à coucher réparties sur trois niveaux. Salle de cinéma et salle de fitness. Les chambres du premier et deuxième niveau ont toutes une salle de bains et WC privés, et au troisième niveau les WC et salles de bains sont communs à l'étage (3 douches et 2 wc). Wifi. A l'extérieur des espaces verts et un terrain de tennis vous permettront une détente parfaite. Gare SNCF à 500 mètres, assurant la liaison avec Strasbourg et Sarreguemines à toutes les heures de la journée. Proximité de nombreux commerces et restaurants. Nettoyage de la maison en sus. Frais d'électricité et eau compris dans le tarif de location. Tarif base 15 personnes + 16€ par personne supplémentaire et par nuit.

📍 Burbach

Chambre et table d'hôtes - Ochsegüchel
de Madame BENGEL

👤 4 personnes

📍 5 route de Berg
67260 Burbach

☎ 03 88 01 30 55 - 06 06 80 60 76

✉ catherine.bengel@orange.fr
🌐 www.bimcathele.com

La chambre **Ochsegüchel** (2 personnes avec possibilité d'un lit d'appoint jusqu'à 12 ans) est lumineuse et spacieuse : vous y trouverez tout le confort moderne dans un cadre typiquement alsacien d'une ferme de 1801 entièrement restaurée. Petit-déjeuner composé de produits régionaux et préparé par les propriétaires. Table d'hôtes sur réservation 48h à l'avance.

Cotisation
de base

📍 Rimsdorf

Chambres d'hôtes - Au Fenil
de Madame FORTHOFFER

👤 5 chambres de 2 à 4 personnes (10 voyageurs)

📍 Au Fenil
67260 Rimsdorf

☎ 03 88 00 26 14

✉ aufenil@orange.fr
🌐 www.aufenil.fr

Sans
Cotisation

Nos engagements respectifs

En tant qu'Office de Tourisme de l'Alsace Bossue, nous nous engageons à :

- Vous accompagner pour vous aider à atteindre vos objectifs pour améliorer la qualité de votre accueil,
- Rester en contact avec vous et vous tenir informé(e) des actualités liées au tourisme dans le territoire de l'Alsace Bossue,
- Vous épauler dans vos démarches de labellisation et/ou de classement,
- Tenir vos informations d'intérêt touristique à jour sur nos supports de communication, sous réserve que vous nous les communiquiez régulièrement.

En tant qu'adhérent à l'Office de Tourisme de l'Alsace Bossue, vous vous engagez à :

- Nous transmettre vos informations touristiques lors de chaque campagne de mise à jour, et lors de modifications survenues en cours de saison, ainsi que toute information complémentaire nécessaire à la bonne information du public et des visiteurs,
- Accueillir tout agent de l'Office de Tourisme de l'Alsace Bossue souhaitant visiter l'établissement ou connaître votre activité pour mieux le promouvoir,
- Nous prévenir en cas de besoin de réapprovisionnement de stock de documentation touristique et tenir à jour des documentations touristiques,
- Nous fournir la documentation de votre activité (affiche, cartes de visite, dépliants, flyers, etc),
- Nous communiquer tout projet de création ou de développement de votre activité touristique afin de vous accompagner dans votre démarche.

Récapitulatif des formules

	Cotisation de base	Pack <i>Visibilité +</i> (50€)
Envoi des newsletters pro	✓	✓
Accès au dépôt-vente	✓	✓
Visibilité sur notre site Internet	✓	✓
Visibilité prioritaire sur notre site Internet (affichage en haut de page et 3 visuels)		✓
Affichage dans les vitrines de l'Office de Tourisme	✓	✓
Intégration prioritaire lors d'opérations de communication de l'Office de Tourisme et de ses partenaires		✓
Hébergeurs et restaurateurs : encart d'une demi-page dans nos nouvelles éditions consacrées à ces deux activités		✓
Publications sponsorisées sur les réseaux sociaux		✓
Billet d'entrée au Musée La Villa pour la saison en cours		✓

Conditions générales de vente des prestations de services de l'Office de Tourisme de l'Alsace Bossue

Article 1 : Cadre général

Toute personne, physique ou morale, prestataire ou sympathisant, souhaitant adhérer et devenir partenaire de l'Office de Tourisme de l'Alsace Bossue peut adhérer à l'association.

Les prestataires dont l'activité se situe hors d'une des communes de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue peuvent également adhérer afin d'apparaître sur le site Internet de l'Alsace Bossue ou prétendre à l'accès au dépôt-vente de la boutique de l'Alsace Bossue. Certains avantages liés aux packs visibilité + seront toutefois restreints, notamment pour les prestataires de territoires limitrophes de l'Alsace Bossue, du fait de la priorisation de promotion de l'offre de son territoire de compétence.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à compter du 18 avril 2024.

L'Office de Tourisme de l'Alsace Bossue se réserve le droit de les modifier. Les conditions applicables seront toujours celles en vigueur au moment de la signature de l'adhésion ou du bon de commande d'une prestation. Elles ont pour objet de fixer et définir les modalités de vente des prestations mentionnées dans le Guide du partenariat adhérent 2024/2025.

Article 2 : Conditions générales de partenariat

Toute personne, physique ou morale, prestataire ou sympathisant, souhaitant adhérer et devenir partenaire et/ou acheter une prestation de services à l'Office de Tourisme de l'Alsace Bossue doit s'acquitter de la cotisation annuelle, dont le tarif est défini selon le statut et l'activité de la personne concernée.

Le partenariat entre l'adhérent et l'Office de Tourisme de l'Alsace Bossue est valable à condition que le bulletin d'adhésion soit dûment rempli et signé. Dans le cadre de l'achat d'une prestation, le bon de commande doit être dûment rempli, et les conditions générales de vente signées et acceptées par le responsable de la structure représentée.

Dans des cas exceptionnels, l'Office de Tourisme de l'Alsace Bossue se réserve le droit de refuser un partenariat.

Les informations indiquées sur le bulletin d'adhésion ou le bon de commande engagent le responsable de la structure partenaire. Le partenaire s'engage à fournir des informations correctes et légales. L'Office de Tourisme de l'Alsace Bossue ne sera en aucun cas tenu responsable des erreurs, omissions ou fausses déclarations.

L'Office de Tourisme de l'Alsace Bossue garantit la promotion des partenaires selon le cadre défini dans le Guide du partenariat adhérent, mais ne peut en aucun cas garantir une affluence touristique ou un taux de remplissage.

Les personnes souhaitant participer à une manifestation ponctuelle se doivent de régler la cotisation «événement».

Article 3 : Description de contenus inclus dans les prestations de services.

Pack **Visibilité +** :

Les avantages liés au pack **Visibilité +** sont décrits dans le Guide du partenariat adhérent. L'Office de Tourisme ne peut garantir la visibilité du partenaire souscripteur lors d'opération spéciale ou d'accueil de presse ou de blogueurs. En effet, l'association se réserve le droit d'exercer un choix lorsqu'il s'agit de la mise en avant de certains prestataires ou certaines activités qui représentent un intérêt particulier lié à la ligne éditoriale du contact de presse ou blogueur ou des thématiques proposées par les réseaux professionnels. La souscription au pack **Visibilité +** ne donne pas lieu à parution dans le magazine de l'Office de Tourisme, mais donne droit à un tarif préférentiel dans le cas où le partenaire souscripteur voudrait y faire apparaître un encart publicitaire, lorsque ces derniers seront mis en place.

Article 4 : Facturation

Le règlement de l'adhésion, de la souscription du pack ou de la prestation est à joindre avec le bulletin d'adhésion ou le bon de commande. Les moyens de paiement figurent sur lesdits documents. Un reçu d'adhésion sera adressé sur demande de partenaire (case à cocher sur le bulletin d'adhésion). Pour les achats de prestation d'accompagnement numérique, une facture sera envoyée par mail ou par courrier au partenaire.

Article 5 : annulation / exclusion d'un délai de rétractation

Le droit de rétractation n'étant pas applicable, conformément aux articles L221-28 et L121-16-1 du Code de la Consommation, il est rappelé que, sauf stipulations particulières contraires des CGV, toute commande passée est définitive.



Article 6 : Données personnelles


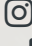

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, ainsi qu'aux dispositions prévues par le Règlement (UE) 2016/679 RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) du 27 avril 2016, le signataire du bon de commande ou du bulletin d'adhésion bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui le concernent. Il bénéficie en outre d'un droit à la limitation d'un traitement le concernant ainsi qu'à la portabilité de ses données. Il peut également, pour motifs légitimes, s'opposer à ce que ses données fassent l'objet d'un traitement. Ces droits peuvent être exercés par l'utilisateur sur simple demande, soit par voie électronique en écrivant à tourisme@alsace-bossue.net, soit par courrier à Office de Tourisme de l'Alsace Bossue, 90, rue Principale 67430 LORENTZEN. Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de ce droit. Ce justificatif ne sera pas conservé au-delà du temps nécessaire à l'exercice du droit demandé.



Alsace Bossue
Office de Tourisme

90 rue principale
67430 LORENTZEN
FRANCE

 +33 (0)3 88 00 40 39
 tourisme@alsace-bossue.net

www.alsace-bossue.net 
 [#visitalfacebossue](https://www.instagram.com/visitalfacebossue)
 [@alsacebossue](https://www.facebook.com/alsacebossue)